

L'évolution institutionnelle intrigue la francophonie

REPRÉSENTATION La Belgique fédérale se détournera-t-elle de l'organisation internationale ?

Dans les couloirs de l'Organisation internationale de la francophonie, les changements institutionnels de la Belgique ne passent pas inaperçus et l'on perçoit une certaine inquiétude : la Belgique fédérale se détournera-t-elle de l'organisation, dont elle est l'un des membres fondateurs, au profit de la seule Fédération Wallonie-Bruxelles et de son exécutif Wallonie-Bruxelles International ? Jusqu'à présent, en effet, la représentation belge aux sommets de l'organisation avait toujours été double : représentation fédérale d'un côté, incarnée par le Premier ministre ou le ministre des Affaires étrangères, entité fédérée Wallonie-Bruxelles de l'autre, incarnée par son ministre-président...

Qu'en sera-t-il demain ? Du côté des Affaires étrangères, on juge cette inquiétude prématurée, puisque le nouveau titulaire du poste ministériel n'est pas encore désigné. Si Didier Reynders

demeure en fonction, il n'y aura sans doute que peu de changements. En revanche, si un membre de la N-VA devait accéder à la fonction, il est probable qu'il accorderait moins d'intérêt encore à l'institution francophone, se défaussant entièrement sur Wallonie-Bruxelles International et sa nouvelle « patronne » Pascale Delcomminette, qui a remplacé Philippe Swinnen.

Mais pouvait-on déjà faire moins que le gouvernement sortant dirigé par Elio Di Rupo ? Alors que tous les premiers ministres flamands successifs avaient tenu à être présents lors des sommets de la francophonie, Elio Di Rupo - un francophone - refusa, voici deux ans, de se rendre à Kinshasa, arguant qu'à la veille des élections communales, sa présence était requise dans sa bonne ville de Mons. En outre, l'Etat fédéral n'a jamais contribué au budget de la francophonie : c'est la fédération Wallonie-Bruxelles qui, dès la

naissance, en 1970, de l'ACCT (Agence pour la Coopération culturelle et technique), devenue Organisation internationale de la francophonie, a payé la totalité d'une cotisation calculée au prorata de la population du pays tout entier.

Roger Dehaybe, qui fut longtemps secrétaire général de l'Agence internationale de la francophonie (chargée de l'exécution des programmes) estime cependant que malgré la non-contribution financière (« un vrai scandale ») il était important que la représentation belge soit double : « La présence simultanée, et en bonne entente, du Premier ministre et du ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait un effet didactique, elle permettait d'expliquer à nos interlocuteurs, en bilatéral, comment fonctionnait le système belge et j'espère que cela continuera ainsi... » ■

COLETTE BRAECKMAN

FONCTIONNEMENT

Le trait d'union du français

L'Organisation internationale de la francophonie est une institution dont les Etats membres ont en commun l'usage, même partiel, de la langue française et regroupe 77 pays ou gouvernements dont 67 membres et 20 observateurs, soit plus de 890 millions d'habitants répartis sur cinq continents. Les valeurs communes sont la diversité culturelle, la paix, la gouvernance démocratique, la consolidation de l'Etat de droit. La francophonie s'appuie sur quatre opérateurs directs : l'Agence universitaire de la francophonie, TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie, l'Association internationale des maires francophones et une Assemblée consultative.

C.B.